



ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

EvE
L'ENVIRONNEMENT
DÈS L'ORIGINE

« Les réformes de l'évaluation environnementale »

12-13 novembre 2012

La démarche d'évaluation environnementale

Charlotte LE BRIS – PCI EvE
CETE de Lyon

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

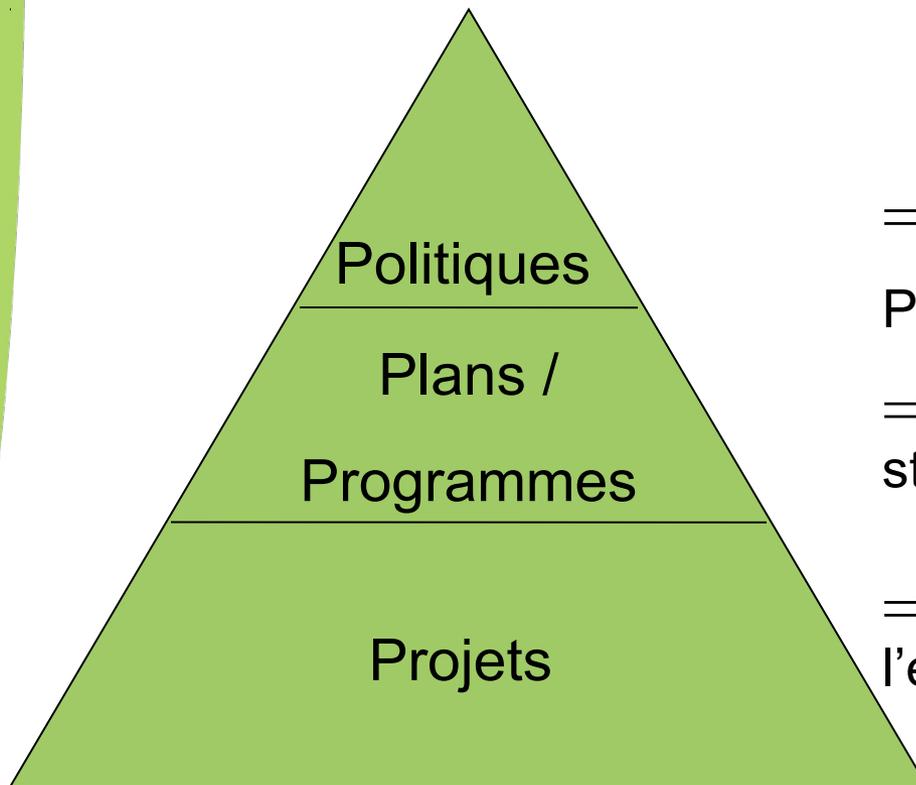


Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Centre d'Études Technique de Lyon

Une démarche appliquée à différents niveaux d'évaluation

Une démarche pour intégrer les préoccupations environnementales et favoriser les décisions ayant le souci de la qualité environnementale



⇒ Évaluation des politiques
Publiques

⇒ Évaluation environnementale
stratégique (EES)

⇒ Étude d'impact sur
l'environnement (EIE)

Objectifs

- Mieux intégrer les enjeux environnementaux
- Éclairer l'autorité administrative sur la décision à prendre (*outil d'aide à la décision*)
- Informer le public et le faire participer à la prise de décision

Grands principes de l'évaluation

- Responsabilité: elle est de la responsabilité du maître d'ouvrage
- Transparence: consultation du public / communications des informations sur la décision / avis de l'autorité environnementale
- Intégration/ itération : elle contribue à la conception de l'objet évalué dans une démarche itérative d'optimisation

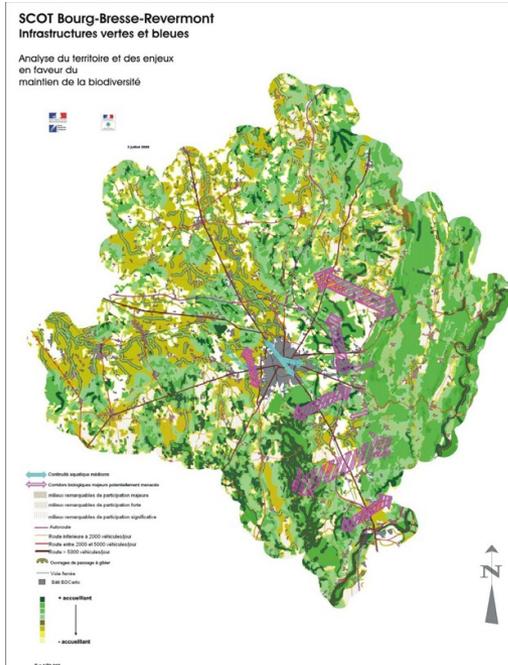
Grands principes de l'évaluation

- Globalité: elle porte sur l'intégralité d'une opération
- Vision systémique: toutes les thématiques environnementales et leurs interactions
- Proportionnalité: son contenu est en relation avec l'importance de l'objet évalué et des incidences prévisibles sur l'environnement

Articulation des différentes échelles d'EE

Plans-programmes

Étude d'impact



Autoroute A4, coupure d'un corridor écologique majeur
Sources : J. Carsignol et M. Mastrilli – Cete de l'Est – COST action 341 (2003)

Encadrement juridique de l'EE

Directive
« projets » 85/337
du 27 juin 1985



Directive « plans
programmes » 2001/42
du 27 juin 2001

Niveau
communautaire

Lois du 10 juillet
1976 (études
d'impact) et du 19
juillet 1976 (ICPE)

(loi 10/07/76 : « *les
documents
d'urbanisme doivent
respecter les
préoccupations
d'environnement* »)

Ordonnance du 3
juin 2004 et 2
décrets du 27
mai 2005

la loi no 2005-
1319 du 26
octobre 2005

Loi Grenelle 1
du 3 août 2009
EE des
politiques
publiques

Niveau
national

Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010
Modifs SCOT et PLU
Réforme EI (décret du 29 décembre
2011)
Réforme EES (décret du 2 mai 2012)
Formulaire «cas par cas» (arrêté du
22 mai 2012)
Réforme EES des docs d'urba (décret
du 23 août 2012)
Circulaires en projet

Une démarche itérative

- Basée sur la *connaissance des enjeux* environnementaux
- L'identifications des *incidences*
- L'*adaptation* du projet/ plan / politique pour les supprimer et réduire
- L'*argumentation* du choix retenu
- La définition, après évitement et réduction, de *mesures* compensatoires pour les incidences résiduelles
- Importance de la mise en place d'un *suivi*
- La démarche comprend une *participation du public*:
 - Formalisée en amont: débat public
 - Formalisée lors de la consultation après finalisation de l'objet
 - Possible durant tout le processus
- La démarche comprend un *dialogue* avec les services compétents en environnement durant tout le processus

REALISER LE CADRAGE PREALABLE

**ANALYSER L'ETAT
INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT**

**DEFINIR LES PARTIS
D'AMENAGEMENT ET
LES VARANTES**

**FAIRE
PARTICIPER
LE PUBLIC**

**EVALUER LES
INCIDENCES SUR
L'ENVIRONNEMENT**

**DEFINIR DES
MESURES EN FAVEUR
DE
L'ENVIRONNEMENT**

**MESURES
CORRECTRICES ET
COMPENSATOIRES**

SUIVRE LES EFFETS APRES REALISATION

Traite l'ensemble des thèmes environnementaux

- Relief, sol, sous-sol
 - Climat
 - Eau (superficielle et souterraine)
- Milieu physique
- Écologie, faune flore, milieux naturels, équilibres biologiques, corridors
 - Bruit, vibrations
 - Air, odeurs, émissions lumineuses
- Milieu naturel
- Hygiène, salubrité et sécurité publiques (Santé)
 - Agriculture, sylviculture, urbanisme,
 - Biens matériels, patrimoine culturel
 - Sites et paysages
- Milieu humain

L'interaction entre les facteurs visés précédemment

L'état initial de l'étude d'impact

➤ L'état initial doit être :

- **Complet**: tout le territoire / l'ensemble des composantes de la biodiversité et des milieux naturels
- **Hiérarchisé** : au niveau des enjeux / approfondissement territoriaux ou thématiques pour les enjeux les plus forts
- **Dynamique**: pressions et évolutions

L'état initial est indispensable également **pour le suivi**: état de référence

Le plus en amont possible (réflexion sur l'opportunité du projet), intégrer les zones protégées et inventoriées

=> participe du contexte pour l'opportunité du projet

=> permet de définir une stratégie d'évitement

• Besoin ensuite, de compléter la connaissance de ces éléments référencés par des inventaires terrains

Évaluer les incidences

- Incidences directes (*p-ê distantes dans l'espace et le temps*)
- Incidences indirectes : en chaîne, induites
- Incidences temporaires (*phase chantier, transitoires*)
- Incidences permanentes
- Incidences cumulatives (*au sein du même plan, programme, projet ou entre plans, programmes, projets d'incidences similaires*)

Supprimer ou réduire les impacts

➤ Les mesures de suppression

- sont intégrées dans le plan / projet (choix d'orientation, choix technologiques ou d'implantation)

➤ Les mesures de réduction

- sont mises en œuvre dès lors qu'un impact négatif ne peut être totalement supprimé.
- visent à atténuer les impacts négatifs sur le lieu et au moment où ils se développent

Supprimer les impacts



Lors de la conception...

Impact du dalot sur le lit mineur et sur le fonctionnement hydraulique du cours d'eau



Réduire les impacts



Rétablissement de
corridor écologique
> 20m et aménagé

Lors de la conception...

Passage grande
faune mixte < 3m
sans continuum
végétal



Sinon compenser

- Les mesures de compensation:
 - apportent une contrepartie aux effets dommageables non supprimés et non réduits
 - sont justifiées par un impact direct ou indirect
 - s'exercent dans le même domaine que celui touché par le projet,
 - Et sont financées par le maitre d'ouvrage

Importance du suivi

Constat d'une mesure non fonctionnelle

Bandes enherbées interrompues au centre +
Pas de continuum végétal aux extrémités

Revêtement goudronné +
arrivée sur route

Parapets en bois pour un passage prévu dédié
uniquement à la faune

